



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2024

Prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'Assemblée générale est invitée dans le présent rapport à approuver les ressources supplémentaires qu'il faudrait prévoir pour 2024 comme suite à sa résolution [77/301](#) relative à l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, aucun crédit n'étant prévu dans le budget-programme de 2024.

Dans sa résolution [77/301](#), l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, qui aurait pour tâche de faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent et d'apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en étroite coopération et en association avec tous les acteurs concernés. Les incidences budgétaires de cette résolution pour 2024, déduction faite des contributions du personnel, s'élèvent à 2 991 700 dollars, dont 24 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 2 967 200 dollars au chapitre 24 (Droits humains).

Dans la section IV du présent rapport, l'Assemblée générale est invitée à ouvrir des crédits d'un montant de 2 991 700 dollars, correspondant aux ressources supplémentaires demandées. Elle est également invitée à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 278 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).



Dans le présent rapport, il est en outre demandé d'approuver la création de 28 postes [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] pour l'Institution indépendante pour les personnes disparues en République arabe syrienne, au titre du chapitre 24 (Droits humains) du budget-programme de 2024.

I. Introduction

1. L'Assemblée générale est invitée dans le présent rapport à approuver les ressources supplémentaires qu'il faudrait prévoir pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 comme suite à la résolution [77/301](#) relative à l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, adoptée par l'Assemblée le 29 juin 2023, aucun crédit n'étant prévu à cet égard dans le budget-programme de 2024.

2. Aux paragraphes 2, 3, 4, 6 et 10 de sa résolution [77/301](#), l'Assemblée générale a :

a) décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, qui aurait pour tâche de faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent et d'apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en étroite coopération et en association avec tous les acteurs concernés ;

b) décidé que l'Institution indépendante serait dotée d'une structure permettant de garantir la participation et la représentation pleines et effectives des victimes, des survivants et des familles des personnes disparues en République arabe syrienne dans sa mise en place et ses travaux et qu'elle consulterait de façon régulière et systématique les organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile ;

c) décidé également que l'Institution indépendante suivrait une approche centrée sur les victimes et les survivants, serait ouverte aux familles et aurait comme caractéristiques fondamentales et pour principes la prise en compte des questions de genre, la non-discrimination, le souci de « ne pas nuire », l'indépendance, l'impartialité, la transparence et la confidentialité des sources et des informations, et comme normes opérationnelles la complémentarité et l'absence de doublons, la présomption de vie, la viabilité, l'accessibilité et la pluridisciplinarité, telles qu'elles étaient décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues en République arabe syrienne ([A/76/890](#)) ;

d) prié le Secrétaire général de prendre sans tarder les mesures et dispositions nécessaires en vue de la mise en place rapide et du plein fonctionnement de l'Institution indépendante, en tirant parti des capacités existantes et des pratiques exemplaires fondées sur les informations communiquées par les survivants, notamment en procédant au recrutement ou à l'affectation d'un personnel impartial et expérimenté doté des compétences et de l'expertise requises ;

e) prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la résolution dans un délai de 100 jours ouvrables à compter de son adoption, et de lui faire rapport tous les ans sur les activités de l'Institution indépendante.

3. Avant l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution sur l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, un exposé oral a été présenté en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, dans lequel il a été estimé que l'adoption du projet de résolution aurait des incidences budgétaires d'un montant pouvant atteindre 3,0 millions de dollars en 2024, et de l'ordre de 10,0 millions à 12,0 millions de dollars par an à partir de 2025, une fois que l'Institution indépendante serait pleinement opérationnelle et que les postes seraient pourvus, devant permettre de financer les activités de l'Institution indépendante nouvellement créée ainsi que le

traitement de la documentation connexe dans toutes les langues officielles par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat.

4. En application de la résolution 77/301, le Secrétaire général a présenté, le 1^{er} décembre 2023, un rapport sur l'application de la résolution (A/78/627) dans lequel il a exposé les mesures qui avaient été prises et celles qu'il était envisagé de prendre en vue du démarrage, de la mise en place et du plein fonctionnement de l'Institution indépendante, et donné des informations sur le processus d'élaboration du mandat de l'Institution indépendante. Celui-ci, qui couvre toute l'étendue des activités de l'Institution indépendante à compter du 1^{er} avril 2024, figure en annexe du rapport susmentionné.

5. Comme indiqué dans le rapport susmentionné, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a mis en place une équipe de démarrage chargée de mener à bien les activités préalables à la mise en place de l'Institution indépendante en tirant parti des capacités existantes. Une fois le mandat élaboré et publié, le HCDH appuie les mesures et dispositions nécessaires en vue de la mise en place rapide et du plein fonctionnement de l'Institution indépendante. À cette fin, il met à profit le résultat de ses consultations avec les acteurs concernés, notamment les victimes, les survivants et les familles ainsi que les associations qui les représentent, les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, les partenaires internationaux possédant des compétences spécialisées, les entités et organismes des Nations Unies et les États Membres. Le travail de l'équipe de démarrage devrait s'achever le 31 mars 2024 et l'Institution indépendante devrait commencer son travail le 1^{er} avril 2024.

6. En outre, dans son rapport, le Secrétaire général a énoncé les principes devant présider au choix du siège de l'Institution indépendante. Compte tenu de ces principes, c'est Genève qui a été choisie comme siège de l'Institution indépendante après la publication du rapport.

7. Dans le présent rapport, le Secrétaire général expose en détail les ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 et demande à l'Assemblée générale d'approuver et d'ouvrir des crédits d'un montant de 2 991 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), dont 24 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 2 967 200 dollars au chapitre 24 (Droits humains). Il demande également que soit approuvée la création de 28 postes pour l'Institution indépendante au titre du chapitre 24 (Droits humains) [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Des ressources seraient demandées pour 2025 et au-delà dans le projet de budget-programme correspondant.

II. Incidences budgétaires

8. Comme indiqué dans les paragraphes 2, 3, 4 et 6 de la résolution 77/301, le mandat de l'Institution indépendante comporte deux volets qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et qui consistent à mettre en œuvre des mesures visant à faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent et à apporter un soutien adapté aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues.

9. Conformément au mandat défini dans la résolution 77/301 et précisé dans le mandat de l'Institution indépendante, à compter du 1^{er} avril 2024, les tâches de l'Institution indépendante en 2024 seraient les suivantes :

a) Veiller à ce qu'une évaluation complète des risques de sécurité soit effectuée et à ce que des mesures appropriées de gestion des risques soient mises en place ;

b) Examiner et conclure des accords de coopération avec les acteurs concernés ;

c) Évaluer les besoins des familles et identifier les acteurs qui détiennent des informations pertinentes sur les personnes disparues en République arabe syrienne ou qui mènent des activités en rapport avec le mandat de l'Institution indépendante ;

d) Concevoir un système garantissant la participation pleine et effective des victimes, des survivants et des familles aux travaux de l'Institution indépendante et l'établissement d'un dialogue régulier avec les organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile ;

e) Concevoir un système de gestion de l'information adapté et conforme au mandat et à la mission de l'Institution indépendante, notamment en vue de centraliser les informations et les données existantes ;

f) Élaborer un plan de recherches initial en coordination avec les acteurs concernés, en particulier les familles ;

g) Concevoir et mettre en œuvre une politique initiale en matière de communication, mettre en place des procédures d'enregistrement des demandes et organiser les dossiers, les informations et les données comme il se doit ;

h) Continuer d'assurer la liaison avec les acteurs concernés, notamment l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités ou organismes, ainsi qu'avec les États Membres, les familles et les organisations de la société civile.

10. Pour mener à bien les activités susmentionnées en 2024, des ressources supplémentaires seront nécessaires en 2024 pour financer des postes et des objets de dépense autres que les postes pour une composante distincte du Haut-Commissariat au titre du chapitre 24 (Droits humains), comme indiqué dans le tableau 1 et dans les paragraphes 13 à 15 ci-dessous.

11. Selon la demande formulée au paragraphe 10 de la résolution [77/301](#), le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences publiera chaque année à partir de 2024, dans les six langues officielles de l'Organisation, un document d'avant session d'un nombre de mots estimé à 8 500, qui viendra s'ajouter à la charge de travail existante.

12. Le montant des ressources à prévoir pour financer l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 est estimé à 2 991 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) (voir le tableau 1) ; aucun crédit n'a été prévu à cet effet dans le budget-programme de 2024.

Tableau 1
Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024 conformément à la résolution 77/301 de l'Assemblée générale (déduction faite des contributions du personnel)
 (En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Autres dépenses de personnel	
Services de documentation	24 500
Total partiel (chapitre 2)	24 500
Chapitre 24 (Droits humains)	
Postes	2 200 200
Consultants	70 500
Voyages du personnel	72 800
Services contractuels	217 000
Frais généraux de fonctionnement	278 000
Fournitures et accessoires	1 800
Mobilier et matériel	22 400
Subventions et contributions	104 500
Total partiel (chapitre 24)	2 967 200
Total	2 991 700

13. Le montant estimatif des ressources à inscrire au chapitre 24 (Droits humains) pour 2024 (2 967 200 dollars) comprend un montant de 2 200 200 dollars destiné à financer 28 postes pour l'Institution indépendante [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] d'avril à décembre 2024. L'estimation des ressources nécessaires pour les postes est calculée à partir d'un taux de vacance de 50 %. On trouvera à l'annexe I l'organigramme et la répartition des postes pour 2024 et à l'annexe II la description des fonctions pour chacun des 28 postes. Il sera proposé de créer en 2025 des postes supplémentaires, nécessaires à l'exécution du mandat de l'Institution indépendante, et à cet égard l'organigramme et la répartition des postes pour 2025 seront actualisés et inclus dans le projet de budget-programme pour 2025, au titre du chapitre 24 (Droits humains).

14. Pour exécuter son mandat, l'Institution indépendante serait composée des unités administratives suivantes :

a) **Bureau exécutif** : le Bureau exécutif, dirigé par le (la) Chef de l'Institution indépendante rendant directement compte au Secrétaire général (c'est-à-dire sans passer par le Haut-Commissariat), aurait pour rôle de fournir à l'Institution indépendante des orientations générales en matière de stratégie, de direction et de gestion. Il serait chargé d'approuver, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques, les procédures, les méthodes de travail et les activités de l'Institution indépendante. Il exercerait ses attributions dans le strict respect de la tâche confiée à l'Institution indépendante de faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent et d'apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en

étroite coopération et en complémentarité avec tous les acteurs concernés. Plus précisément, il superviserait la gestion de la Section des recherches et de l'analyse des données, de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement, et de la Section des services administratifs, et leur fournirait des orientations stratégiques. Il assurerait la direction et la supervision d'ensemble des sections responsables de l'exécution du mandat et veillerait à ce que les victimes, les survivants et les familles soient pleinement et véritablement associés et représentés et à mobiliser les organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile. Il coopérerait étalemment avec le Conseil consultatif, composé d'experts indépendants syriens et internationaux, y compris des représentants des victimes, des survivants et des familles, au sujet de ses programmes et de ses opérations. Il entretiendrait des relations avec les autorités et tous les acteurs concernés, notamment les organismes internationaux spécialisés, les autres entités des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions régionales et nationales, les associations de victimes, de survivants et de familles, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. En outre, il superviserait la conclusion d'accords avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres entités afin d'assurer leur coopération avec l'Institution indépendante ;

b) **Section des recherches et de l'analyse des données :** la Section des recherches et de l'analyse des données jouerait un rôle dans la formulation et l'exécution d'une stratégie qui concorderait avec les objectifs stratégiques de l'Institution indépendante. Elle serait chargée d'élaborer et d'exécuter un vaste plan de recherches, de collaborer étroitement avec les différentes parties prenantes, en particulier les familles, et de tirer parti des technologies de pointe. Elle travaillerait activement à recenser les entités possédant des renseignements sur les personnes disparues en République arabe syrienne et les entités qui disposent de capacités uniques en matière de technologie et de récupération d'informations pour les cas de victimes, de survivants et de personnes disparues. Elle procéderait à une analyse structurelle et contextuelle des données et des renseignements, en consultant les principaux partenaires, y compris les victimes, les survivants et les familles, afin d'éclairer le plan de recherches de l'Institution indépendante. Elle s'engagerait à mettre en œuvre toutes les mesures et procédures possibles pour élucider le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent, à intervenir en faveur de la libération des personnes détenues arbitrairement et à coordonner la restitution des dépouilles aux familles. En tant que dépositaire institutionnelle, elle serait chargée de la collecte, de la préservation, de la sécurisation, de l'archivage et de l'accessibilité de toutes les informations pertinentes relevant du mandat de l'Institution indépendante. En outre, elle serait chargée d'appuyer la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement en menant des activités de recherches individuelles, de collecte de renseignements et de coordination avec les prestataires de services externes ;

c) **Section de la participation des victimes et de leur accompagnement :** la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement serait chargée de mettre en œuvre le volet « accompagnement » du mandat de l'Institution indépendante et d'assurer le concours effectif des victimes, des survivants et des familles et de consulter les organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile dans son fonctionnement au jour le jour. La participation des victimes serait un principe transversal à l'ensemble de l'Institution indépendante, y compris au Bureau exécutif et à la Section des recherches et de l'analyse des données, mais le personnel de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement serait le principal interlocuteur des familles des disparus et serait responsable au premier chef de recevoir et d'enregistrer les dossiers. La Section de la participation des victimes et de leur accompagnement aurait pour tâche d'appuyer la Section des

recherches et de l'analyse des données en aiguillant les familles vers cette dernière et en encadrant les interactions afin de chaque personne soit traitée avec égard et dans le respect des sensibilités culturelles. Elle collaborerait avec le (la) défenseur(euse) des victimes au sein du Bureau exécutif afin d'obtenir des conseils, qu'elle appliquerait pour veiller à ce que tous les programmes tiennent compte des droits et des besoins des familles. Elle gèrerait et entretiendrait un réseau d'aiguillage vers lequel elle dirigerait les familles, en mettant régulièrement à jour les registres du réseau et en communiquant régulièrement avec ses membres. Elle offrirait une aide juridique aux familles en relation avec l'Institution indépendante, notamment en les informant et en les aidant à obtenir les documents nécessaires. Le personnel de la Section s'occuperait d'établir et d'entretenir les contacts entre l'Institution indépendante et les associations de familles et d'autres organisations de la société civile, notamment par l'intermédiaire du Conseil consultatif de l'Institution indépendante, de la plateforme d'organisations non gouvernementales, de moyens de participation ad hoc et d'activités d'information et de communication. La Section serait également chargée de la traduction et de l'interprétation de l'arabe vers l'anglais et vice versa, y compris pour les documents officiels, les rapports, les séances d'information, les réunions et les entretiens. La République arabe syrienne étant un pays arabophone, et l'Institution indépendante ayant pour mandat de suivre une approche centrée sur les victimes et les survivants, il serait essentiel que les documents, les rapports et les séances d'information soient disponibles en anglais et en arabe ;

d) **Section des services administratifs** : la Section des services administratifs serait chargée de fournir des services d'appui administratif à l'Institution indépendante dans les domaines de la gestion financière, y compris l'établissement des budgets et le suivi des dépenses ; la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et la gestion des mouvements de personnel ; les services généraux, y compris les voyages, les achats et la gestion du matériel. Les services d'appui seraient fournis dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du mandat de l'Institution indépendante ;

e) **Conseil consultatif (non rémunéré)** : l'Institution indépendante comprendrait un conseil consultatif non rémunéré composé de neuf experts indépendants syriens et internationaux siégeant à titre personnel, notamment des représentants des victimes, des survivants et des familles, qui se réuniraient régulièrement pour donner des avis et des conseils confidentiels au (à la) Chef concernant les programmes et les opérations de l'Institution.

15. Un montant de 767 000 dollars est également demandé au chapitre 24 (Droits humains) au titre des objets de dépense autres que les postes :

a) **Consultants** : le montant estimatif de 70 500 dollars permettrait de financer, pour une durée totale de cinq mois, les services de deux consultants de classe C qui seraient chargés d'étoffer les compétences du personnel en apportant des connaissances et des conseils spécialisés dans les services informatiques et l'élaboration de supports audiovisuels. L'action de l'Institution indépendante devra tenir compte de l'évolution des normes des Nations Unies en matière de protection des données et des enjeux de l'intelligence artificielle, ce qui nécessitera des conseils d'experts sur la mise en place d'une infrastructure informatique sophistiquée, notamment de systèmes sécurisés et confidentiels, et la gestion éthique d'informations sensibles. Les consultants seraient également chargés de produire des contenus audiovisuels sur mesure, tels que des infographies et des vidéos, afin de faciliter la communication avec les familles des personnes disparues et les parties prenantes et d'assurer leur concours, dans un souci de transparence et de confiance. Ils sont nécessaires du fait de leurs compétences uniques en matière de

communication visuelle, de stratégie de communication externe et de solutions informatiques avancées ;

b) **Voyages du personnel** : le montant estimatif de 72 800 dollars permettrait de financer :

i) Trois voyages de cinq jours ouvrables chacun, qui seraient effectués par trois membres du personnel dans des pays du Moyen-Orient pour mener des entretiens et rencontrer des familles syriennes ;

ii) Trois voyages de cinq jours ouvrables chacun, qui seraient effectués par trois membres du personnel dans des pays d'Europe pour mener des entretiens et rencontrer des familles syriennes ;

iii) Deux voyages de cinq jours ouvrables chacun à destination de New York, que le (la) Chef de l'Institution indépendante effectuerait afin d'informer l'Assemblée générale, de tenir des consultations régulières avec les États Membres et les entités des Nations Unies et de rencontrer les partenaires de la société civile. Le (la) Chef serait accompagné(e) d'un membre du personnel lors de chaque voyage ;

c) **Services contractuels** : le montant estimatif de 217 000 dollars permettrait de financer des licences pour des logiciels de collecte de preuves électroniques et d'analyse de données, des systèmes de gestion de l'information et des services d'interprétation lors des missions sur le terrain ;

d) **Frais généraux de fonctionnement** : le montant estimatif de 278 000 dollars permettrait de financer la location de locaux à l'Office des Nations Unies à Genève, la location de salles de réunion lors des réunions à l'Office et dans les missions et les services soumis à recouvrement des coûts (ressources humaines, informatique et communications, finances, achats, etc.) facturés à l'Institution indépendante par l'Office en tant que principal prestataire de services ;

e) **Fournitures et accessoires** : le montant estimatif de 1 800 dollars permettrait de financer les fournitures et le matériel de bureau ;

f) **Mobilier et équipement** : le montant estimatif de 22 400 dollars permettrait d'acheter des téléphones portables, nécessaires en raison du caractère sensible des données ;

g) **Subventions et contributions** : le montant estimatif de 104 500 dollars permettrait de financer :

i) Un voyage de trois jours ouvrables à destination de Genève pour les neuf membres du Conseil consultatif ;

ii) Un voyage de trois jours ouvrables à destination de Genève pour 25 personnes qui participeraient à une réunion de la plateforme de la société civile.

16. Un montant de 24 500 dollars est également prévu au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour financer les services de documentation à l'appui du nouveau rapport annuel.

17. En outre, il faudrait inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) des crédits de 278 600 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2024.

18. Les ressources nécessaires à partir de 2025 seront incluses dans les projets de budget-programme pertinents, au titre du chapitre 2 et comme une composante distincte du chapitre 24.

III. Récapitulatif des ressources nécessaires

19. Les dépenses pour 2024 qui découlent de la résolution 77/301 de l'Assemblée générale et pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le budget-programme de 2024 s'élèvent à 2 991 700 dollars, déduction faite des contributions du personnel. On en trouvera un récapitulatif dans le tableau 2.

Tableau 2

Total des ressources supplémentaires nécessaires pour 2024 conformément à la résolution 77/301 de l'Assemblée générale, par chapitre du budget

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024</i>
Chapitre 2	24 500
Chapitre 24	2 967 200
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 991 700
Chapitre 36	278 600
Total (contributions du personnel incluses)	3 270 300

IV. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

20. L'Assemblée générale est invitée à :

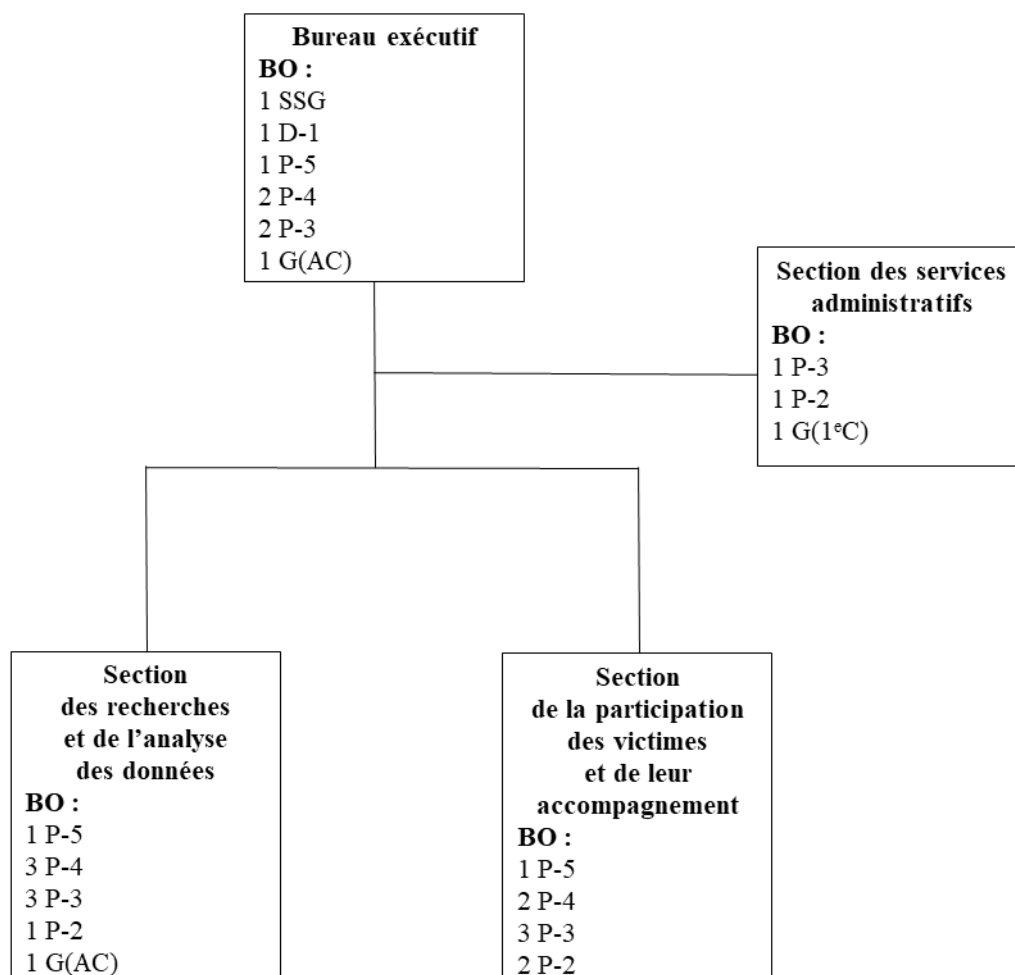
a) Approuver pour 2024, en application de la résolution 77/301 de l'Assemblée générale, l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 2 991 700 dollars, dont 24 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), et 2 967 200 dollars au chapitre 24 (Droits humains) ;

b) Approuver la création de 28 postes [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] pour l'Institution indépendante pour les personnes disparues en République arabe syrienne, au titre du chapitre 24 (Droits humains) du budget-programme de 2024 ;

c) Approuver, en application de la résolution 77/301 de l'Assemblée générale, l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 278 600 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : BO = Budget ordinaire ; G(1°C) = Agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ;
G(AC) = Agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

Annexe II

Récapitulatif des postes proposés pour 2024

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Chapitre 24 (Droits humains)				
Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne				
Bureau exécutif	1	SSG	Chef	Rendant compte directement au Secrétaire général, le (la) Chef de l'Institution indépendante serait chargé(e) de fournir des orientations générales en matière de stratégie et de gestion à l'Institution, dans le strict respect de la tâche qui lui a été confiée. Le (la) titulaire assurerait la direction générale des activités de l'Institution indépendante, en particulier la formulation, l'exécution et l'évaluation des politiques, des procédures, des méthodes de travail et des tâches nécessaires pour mener à bien le mandat confié à l'Institution indépendante. Avec l'appui du (de la) Chef adjoint(e), le (la) titulaire encadrerait l'équipe et prendrait l'initiative sur les questions de fond, en supervisant les activités et la répartition des tâches et en veillant à l'obtention des résultats escomptés dans les délais impartis. Il (elle) veillerait à ce que les victimes, les survivants et les familles soient pleinement et véritablement associés aux travaux de l'Institution indépendante. Il (elle) entretiendrait des relations avec les États Membres, les autres organismes et entités du système des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions nationales et régionales, les associations de familles et de survivants, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les milieux universitaires. Il (elle) superviserait la conclusion d'accords avec les acteurs concernés et les États Membres afin d'assurer leur coopération avec l'Institution indépendante. En outre, il (elle) contrôlerait l'administration et la gestion de l'Institution indépendante, en particulier le processus budgétaire. Il (elle) veillerait à ce que les mesures de gestion des risques de sécurité et les protocoles de sécurité soient respectés et appliqués, de même que les normes les plus élevées en matière de protection. Il (elle) apporterait son concours à l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur les activités de l'Institution indépendante. Il (elle) s'engagerait également à prendre des mesures pour veiller à ce que l'Institution indépendante puisse en toutes circonstances accomplir son travail en toute indépendance.
	1	D-1	Chef adjoint(e)	Sous la supervision générale du (de la) Chef de l'Institution indépendante, le (la) Chef adjoint(e) jouerait un rôle crucial de coordination et de direction des travaux et des activités de l'Institution indépendante, en veillant à la bonne application des décisions stratégiques prises aux fins de l'exécution du mandat. Cette responsabilité consisterait à élaborer un cadre de gestion et de planification des activités de l'Institution indépendante, à veiller à la préservation de ce cadre et à faciliter l'élaboration du programme de travail global. Le (la) Chef

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				adjoint(e) donnerait des conseils au (à la) Chef concernant l'adoption et la révision des procédures internes et des méthodes de travail de l'Institution indépendante et concourrait à l'administration et à la gestion de l'Institution indépendante, y compris à l'établissement du budget et au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale. Il (elle) aiderait le (la) Chef à entretenir les relations avec les États Membres, les autres organismes et entités du système des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions nationales et régionales, les associations de familles et de survivants, les organisations de la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires. Il (elle) serait également chargé de coordonner la fourniture de conseils juridiques et méthodologiques et d'élaborer des positions générales, des normes et des lignes directrices relatives à la conduite des travaux de l'Institution indépendante. Il (elle) superviserait la Section des recherches et de l'analyse des données et la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement, ainsi que leurs chefs respectifs. En outre, il (elle) dirigerait la rédaction d'accords avec les acteurs concernés et les États Membres afin de garantir la coopération avec l'Institution indépendante et donnerait des conseils au (à la) Chef sur la conclusion de tels accords. Il (elle) établirait et entretiendrait des relations régulières et constructives avec d'autres entités des Nations Unies et le Secrétariat, de manière que la mission et les objectifs de l'Institution indépendante fassent l'objet d'une démarche concertée.
	1	P-5	Spécialiste des droits humains (hors classe)	Sous la supervision directe du (de la) Chef adjoint(e), le (la) spécialiste des droits humains (hors classe) serait chargé de formuler des stratégies en matière de droits humains et d'élaborer des plans visant à garantir la bonne exécution des politiques, des méthodes de travail et des activités de l'Institution indépendante et leur conformité aux normes internationales applicables aux personnes disparues en République arabe syrienne et à leurs familles (notamment le droit de savoir et le droit à la vérité, tels que prévu en droit international des droits humains et en droit international humanitaire, le cas échéant). Il (elle) serait chargé de coordonner l'élaboration des politiques et l'évaluation des programmes, en fournissant des conseils stratégiques au (à la) Chef et à son adjoint(e) ainsi qu'au Bureau exécutif, sur des questions et des politiques d'importance. En outre, il (elle) superviserait la rédaction des contributions du (de la) Chef au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale, en veillant à ce que les vues et les activités de l'Institution indépendante soient communiquées avec exactitude et précision. Il (elle) coordonnerait les activités liées au budget et au financement et ferait établir les documents et rapports connexes.
	1	P-4	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (hors classe), le (la) spécialiste des droits humains assurerait la fonction de défenseur(euse) des victimes et conseillerait le (la) Chef, son adjoint(e) et le personnel de l'Institution indépendante sur les questions touchant aux droits des victimes collaborant avec l'Institution indépendante et œuvrerait à l'exécution des

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				politiques et des procédures relatives à l'assistance et à l'appui aux victimes. Il (elle) maintiendrait un contact direct avec les victimes, conformément à la vision stratégique de l'Institution indépendante tendant à ce que les victimes et les survivants soient placés au centre de son action, et veillerait à ce que des dispositifs adéquats soient mis en place pour informer les victimes de l'action menée par le (la) défenseur(euse) des victimes et de l'aide dont elles peuvent bénéficier de sa part. Il (elle) serait chargé de contrôler l'inventaire des services fournis par l'Institution indépendante et ses partenaires institutionnels, en donnant des conseils sur les enseignements tirés, les pratiques exemplaires, les lacunes et les potentialités d'amélioration des services d'assistance et d'appui aux victimes.
	1	P-4	Juriste	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (hors classe), le (la) juriste conseillerait le (la) Chef, son adjoint(e) et le personnel de l'Institution indépendante sur les questions touchant au cadre et aux normes juridiques applicables aux personnes disparues, y compris les cas de disparition forcée en République arabe syrienne. Il (elle) effectuerait des analyses et des recherches sur diverses questions juridiques relatives à l'élucidation du sort des personnes disparues et du lieu où elles se trouvent, et contribuerait à l'élaboration et à la mise au point du plan de recherches. Il (elle) donnerait des conseils sur différents points de droit et participerait à la rédaction d'avis juridiques, de mémorandums (y compris des mémorandums d'accord) et d'autres documents d'information à l'intention du (de la) Chef, de son adjoint et du personnel. Tout au long de la période d'activité de l'Institution indépendante, il (elle) veillerait à l'exactitude juridique des documents, dont les rapports, les exposés et les communiqués de presse. Il (elle) émettrait des avis juridiques sur les informations recueillies, donnerait des conseils sur les critères d'établissement de la preuve et dégagerait des tendances et des constantes applicables aux personnes disparues et aux disparitions forcées en République arabe syrienne. En outre, il (elle) serait chargé(e) de rédiger les rapports de l'Institution indépendante et de veiller à ce que les constatations, conclusions et recommandations soient conformes au mandat de la mission, au droit applicable et aux informations recueillies. Il (elle) serait également chargé(e) de fournir des orientations et des conseils sur les questions relatives à la justice transitionnelle, à la réconciliation et à l'apaisement.
	1	P-3	Spécialiste de l'information	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (hors classe), le (la) spécialiste de l'information fournirait au (à la) Chef et au personnel d'encadrement des orientations et des conseils d'expert en matière de communication et d'information. Il (elle) appliquerait la stratégie de communication externe de l'Institution indépendante et produirait des documents pour la presse écrite et les moyens d'information électroniques et audiovisuels. Il (elle) établirait et entretiendrait des relations avec les médias syriens, arabes et internationaux, les organisations de la société civile, les États et d'autres parties prenantes concernées, en les tenant informés du

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				mandat et des fonctions de l'Institution indépendante et en mobilisant leur soutien pour veiller à ce qu'elle travaille efficacement. En collaboration avec ses collègues de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement, il (elle) repérerait les écueils que pourrait rencontrer l'Institution indépendante dans ses efforts de communication auprès de ses interlocuteurs syriens et autres, et contribuerait à l'élaboration de stratégies et de solutions devant permettre de surmonter ces écueils. Il (elle) rédigerait et passerait en revue un large éventail de communications pour le (la) Chef, notamment des discours et des rapports, et examinerait et analyserait régulièrement la couverture médiatique des travaux de l'Institution indépendante.
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (hors classe), le (la) spécialiste de la gestion de programme collaborerait avec la direction pour gérer efficacement les programmes de l'Institution indépendante. Il s'agirait notamment d'élaborer et d'exécuter divers programmes et projets et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Le (la) titulaire serait chargé(e) de rédiger divers documents, tels que des projets de notes d'information, des analyses, des sections de rapport et des contributions à des publications. Il (elle) travaillerait en étroite collaboration avec ses collègues des services administratifs pour rédiger des descriptifs de programme et de projet, y compris les rapports d'activité et les états financiers. En outre, il (elle) serait la personne référente pour les questions d'audit. Il (elle) jouerait un rôle clé dans les missions, en fournissant des conseils aux consultants externes, aux représentants des pouvoirs publics et à d'autres partenaires. Par ailleurs, il (elle) serait chargé(e) de rédiger des rapports de mission et d'autres documents connexes.
	1	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat	Sous la supervision du (de la) Chef de l'Institution indépendante, l'assistant(e) de secrétariat épaulerait l'équipe en contribuant à assurer l'administration globale de l'Institution indépendante. Il (elle) gérerait les priorités et les flux de travail pour le (la) Chef, coordonnerait et suivrait diverses activités et tâches de sorte que les directives et les décisions de la direction soient correctement appliquées, et veillerait à ce que les produits soient livrés dans les délais impartis. Il (elle) compilerait et analyserait des données de base provenant de diverses sources, notamment Umoja, et formulerait des conclusions afin que le (la) Chef puisse les examiner. Il (elle) serait chargé(e) de gérer l'emploi du temps et l'agenda du (de la) Chef, en le (la) consultant au besoin, de définir des priorités et de trouver des solutions aux incompatibilités d'emploi du temps et aux sollicitations concurrentes, et de traiter un large éventail de tâches et de procédures administratives. Ces tâches comprendraient la gestion des congés et des états de présence, des relevés d'heures, des déplacements, des demandes de visa, des notes de frais, des frais de télécommunications, des achats de matériel, des demandes de fournitures de biens et services, ainsi que des réservations de salles de conférence.

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Section des recherches et de l'analyse des données	1	P-5	Spécialiste de la gestion de l'information (hors classe)	Sous la supervision directe du (de la) Chef adjoint(e), le (la) spécialiste de la gestion de l'information (hors classe), assumant les fonctions de Chef de Section, donnerait des conseils stratégiques de haut niveau au (à la) Chef de l'Institution indépendante et à d'autres cadres supérieurs sur la gouvernance de l'information, la sécurité de l'information, les opérations de recherches et les stratégies de collecte de données. Ce rôle nécessiterait des connaissances dans les domaines de la gestion des données, de la gestion de dossiers, de programmes et de projets, de la stratégie technologique des entités du système des Nations Unies, de la protection des données et de l'architecture de l'information. Le (la) titulaire fixerait pour la Section des objectifs conformes aux objectifs stratégiques de l'Institution indépendante, en favorisant un environnement de travail innovant et dynamique. Il (elle) serait chargé de définir des paramètres de contrôle de la qualité pour l'ensemble des responsabilités de la Section. Il (elle) établirait des liens avec des parties externes pour nouer des partenariats stratégiques visant à promouvoir la collaboration entre les entités concernées, contribuant ainsi à la mission consistant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent. Il (elle) ferait connaître les priorités et les travaux de l'Institution indépendante dans les domaines des recherches, de la technologie et des données auprès des parties prenantes internes et externes, et donnerait des orientations budgétaires pour l'Institution indépendante, en particulier dans les domaines des recherches et de la technologie.
	1	P-4	Informaticien(ne)	Sous la supervision directe du (de la) Chef de Section, l'informaticien(ne) serait chargé(e) de définir les normes de sécurité informatique l'Institution indépendante. Il (elle) serait également chargé(e) d'élaborer un modèle de risque pour la sécurité informatique et de protéger les moyens informatiques de l'Institution indépendante contre la probabilité de cybermenaces graves provenant de sources internes ou externes. Il (elle) serait en outre chargé(e) d'élaborer et d'exécuter la stratégie relative à la sécurité informatique de l'Institution indépendante et de veiller à ce que les systèmes de l'Institution indépendante répondent aux exigences de l'Organisation, aux normes internationales et aux conditions requises par les tiers, le cas échéant. Il (elle) serait responsable de la détection des incidents et des interventions y relatives. Il (elle) assurerait l'assistance informatique de base pour l'Institution indépendante et collaborerait avec l'ensemble de son personnel.
	1	P-4	Spécialiste de la gestion de l'information	Sous la supervision directe du (de la) Chef de Section, le (la) spécialiste de la gestion de l'information, assumant la fonction de chef d'équipe, superviserait les activités de collecte de données, en établissant des priorités en concertation avec le (la) spécialiste des droits humains au sein de la Section. Il (elle) gèrerait l'équipe chargée de l'exploitation des données, collaborerait avec les autres chefs d'équipe pour aider l'Institution indépendante à s'acquitter de son mandat et élaborerait des plans

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				d'enquête pour chaque objectif de recherches et d'analyse contextuelle. Il (elle) collaborerait avec ses collègues de la Section des recherches et de l'analyse des données et de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement. Il (elle) coordonnerait l'élaboration de méthodes, de politiques et de protocoles, en veillant à ce que la dimension de genre soit prise en compte dans les activités et les résultats. Il (elle) serait chargé(e) de mettre en place des bases de données individuelles et des services spécialisés pour les activités de recherches et de gestion de l'information, et serait le principal point de contact pour les protocoles d'examen et d'analyse. Il (elle) superviserait le schéma général des données afin que les processus opérationnels soient bien intégrés, en veillant à la plus haute intégrité référentielle des informations et des données.
	1	P-4	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision directe du (de la) Chef de Section, le (la) spécialiste des droits humains, assumant la fonction de chef d'équipe, superviserait, guiderait et mènerait des activités de collecte de renseignements, en axant son travail surtout sur les entretiens et les données ouvertes. Il (elle) définirait les priorités des pistes de collecte de renseignements en concertation avec le (la) spécialiste de la gestion de l'information et sous la supervision du (de la) Chef de la Section. Il (elle) gèrerait les activités courantes de l'équipe chargée des analyses et des enquêtes, en concertation avec les autres chefs d'équipe, afin de fournir des informations et des données pertinentes pour aider l'Institution indépendante à s'acquitter de son mandat de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent. Dans le cadre de l'élaboration du programme de travail de la Section, il (elle) élaborerait des plans d'enquête à l'appui des objectifs de l'analyse contextuelle et des résultats de chaque dossier de recherches. Il (elle) superviserait l'élaboration de méthodes, de politiques et de protocoles pour les programmes de l'équipe, en tenant compte des questions de genre dans les activités et dans les résultats. Il (elle) coordonnerait la rédaction de produits d'analyse internes à l'appui des programmes de l'Institution indépendante et des informations communiquées au public. Il (elle) orienterait et mènerait les entretiens, en veillant à ce que les personnes concernées aient dûment donné leur consentement par écrit en toute connaissance de cause, et veillerait à ce que les membres de l'équipe appliquent les critères de qualité les plus stricts en matière d'enquête, d'analyse, de vérification et de préservation des éléments de preuves. En concertation avec l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage et les agents de liaison pour les questions de sécurité, il (elle) élaborerait et superviserait des plans de protection des victimes et des témoins, en veillant à ce que des services d'orientation efficaces soient répertoriés et proposés aux survivants et à d'autres personnes, le cas échéant. En outre, il (elle) coordonnerait la planification des missions afin de faciliter les aspects opérationnels des objectifs de collecte et d'analyse de la Section.

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Sous la supervision directe du (de la) spécialiste de la gestion de l'information (P-4), le (la) spécialiste de la gestion de l'information (P-3) s'acquitterait des tâches qui lui seraient confiées par la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement et d'autres parties prenantes. Le (la) titulaire devrait avoir des connaissances en matière de récupération avancée d'informations, de conception de bases de données et de systèmes, d'informatique, de protection des données, de prise en compte des questions de genre, de gestion de projets et de gestion des partenaires, des fournisseurs et des contrats. Il (elle) serait chargé(e) de rendre opérationnelles les modalités d'enquête et d'analyse pour différents types de données et de concevoir des activités de recherche. Son équipe habituelle serait composée d'analystes, d'enquêteurs et de points focaux de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement. Le (la) titulaire serait chargé de concevoir, documents à l'appui, des programmes techniques sophistiqués de traitement de l'information, de former d'autres personnes aux protocoles d'examen et de les déployer à l'appui des activités de collecte de données. Il (elle) devrait savoir traiter les textes non structurés, les données structurées, les médias, les images et les données géospatiales, et devrait proposer et mener à bien activement des activités de collecte.
	1	P-3	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision directe du (de la) spécialiste des droits humains (P-4), le (la) spécialiste des droits humains (P-3) aurait une connaissance des techniques de recherches sur Internet et d'analyse, de collecte, de conservation et de traitement des données. Il (elle) collaborerait avec des personnes travaillant dans le domaine de la sécurité de l'information pour mettre en place des pratiques répondant au souci de « ne pas nuire » pour l'utilisation des ressources disponibles sur Internet et mettre au point des systèmes permettant d'atténuer les risques et d'améliorer la collaboration au sein de l'équipe. Il (elle) serait chargé(e) d'élaborer des politiques et des protocoles régissant l'utilisation d'Internet au sein de l'Institution indépendante, d'effectuer des analyses des lacunes s'agissant des informations publiquement accessibles et de gérer les ressources publiquement accessibles, y compris les « faux-nez » et les services d'abonnement aux sources de données. Il (elle) proposerait et mènerait à bien des activités de collecte principalement sur Internet. Il (elle) contribuerait aux rapports sur les recherches, évaluerait les recommandations faites aux victimes sur la base de modèles probabilistes et s'acquitterait des tâches qui lui seraient confiées par les personnes référentes de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement.
	1	P-3	Enquêteur(trice)	Sous la supervision directe du (de la) spécialiste des droits humains (P-4), l'enquêteur(trice) travaillerait avec les analystes, les spécialistes de la gestion de l'information et les personnes référentes pour l'accompagnement des victimes. Il (elle) aurait des compétences dans les domaines du droit, du droit international, des droits humains et des enquêtes et dans des domaines connexes,

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				ainsi qu'en matière de recherche et d'analyse pour les cas de personnes disparues, comme l'exige le mandat de l'Institution indépendante. Sous la direction du (de la) chef d'équipe, il (elle) proposerait des méthodes et des outils pour les recherches et mènerait des enquêtes, y compris des entretiens, pour corroborer les résultats. Il (elle) surveillerait l'évolution des violations et utiliserait des outils cartographiques et diverses sources multiples, y compris des sources publiques et l'imagerie satellite, pour la géolocalisation et l'évaluation de l'authenticité. En collaboration avec l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage, il (elle) veillerait à la protection des victimes et des témoins qui coopèrent, selon le principe consistant à « ne pas nuire ». Il (elle) conserverait toutes les informations et tous les documents relatifs aux recherches et à l'enquête, effectuerait des analyses préliminaires et rédigerait des documents analytiques, y compris des analyses des questions de genre. Il (elle) établirait des rapports d'enquête détaillés et mènerait des activités d'après-enquête. Il (elle) contribuerait à alimenter les systèmes analytiques, à discerner les projets analytiques de grande valeur et à formuler des recommandations fondées sur des modèles probabilistes. En outre, il (elle) s'acquitterait des tâches qui lui seraient confiées par les personnes référentes de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement.
	1	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Sous la supervision directe du (de la) spécialiste des droits humains (P-4), le (la) spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) serait spécialisé(e) dans les recherches sur Internet, l'analyse, la collecte, la préservation, le traitement et l'anonymisation des données, ainsi que dans la sécurité opérationnelle des sources publiques. L'équipe habituelle serait composée d'analystes, d'enquêteurs, de spécialistes de la gestion de l'information et de personnes référentes de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement. Le (la) titulaire proposerait et mènerait à bien des activités de collecte, principalement sur Internet et le Web clandestin (dark Web), en travaillant sous la direction et le contrôle de sa hiérarchie. Il (elle) participerait à la gestion des ressources en libre accès, y compris les « faux-nez » et les services d'abonnement aux sources de données. Il (elle) contribuerait aux rapports sur les recherches, évaluerait les recommandations faites aux victimes sur la base de modèles probabilistes et s'acquitterait des tâches qui lui seraient confiées par les personnes référentes de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement, le cas échéant.
	1	G(AC)	Assistant(e) de gestion de l'information	Sous la supervision de l'informaticien(ne), l'assistant(e) de gestion de l'information interviendrait rapidement sur place pour répondre aux demandes d'assistance informatique de base des membres du personnel de l'Institution indépendante et prendrait en charge les demandes d'accès et l'inventaire des moyens informatiques et technologiques de l'Institution indépendante. En outre, il (elle) aiderait l'informaticien(ne) à s'acquitter de ses tâches.

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
Section de la participation des victimes et de leur accompagnement	1	P-5	Spécialiste des droits humains (hors classe)	Sous la supervision directe du (de la) Chef adjoint(e), le (la) spécialiste des droits humains (hors classe), assurant les fonctions de Chef de Section, dirigerait la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement, en fournissant des conseils stratégiques de haut niveau au Chef de l'Institution indépendante et à d'autres cadres supérieurs afin que les victimes, les survivants et les familles des personnes disparues bénéficient d'une aide complète. Il (elle) se concerterait régulièrement avec le Conseil consultatif, le (la) défenseur(euse) des victimes, le Bureau exécutif et la Section des recherches et de l'analyse des données pour atteindre ces objectifs. Il (elle) devrait avoir une bonne connaissance des questions touchant aux personnes disparues, à la protection, à l'aiguillage et à la prestation de services, et bien connaître la région. Il (elle) fixerait pour les équipes de la Section des objectifs conformes aux objectifs stratégiques de l'Institution indépendante et créerait un environnement de travail dynamique et innovant. Il (elle) définirait des paramètres de contrôle de la qualité dans son domaine de responsabilité. Il (elle) établirait des liens avec des parties externes pour nouer des partenariats stratégiques et promouvoir les objectifs de l'Institution indépendante. Il (elle) ferait connaître les priorités de l'Institution indépendante et contribuerait à la planification du budget, en particulier dans les domaines de l'accompagnement des victimes et de leur participation.
	1	P-4	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision directe du (de la) Chef de Section, le (la) spécialiste des droits humains, assurant les fonctions de chef d'équipe, gèrerait les opérations de l'équipe chargée de la prise en charge et de l'enregistrement au sein de l'Institution indépendante, en collaborant avec les autres chefs d'équipe à l'appui du mandat consistant à fournir une aide complète aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues. En tant que chef d'équipe, il (elle) serait chargé(e) d'élaborer et d'exécuter des plans de collecte et d'enregistrement de l'information, de prendre en compte les questions de genre dans les activités et les résultats, et d'adapter les outils de collecte et de traitement des données. Il (elle) serait également chargé de superviser et de mener des entretiens avec des familles de personnes disparues et d'autres victimes en République arabe syrienne, en veillant à ce que les personnes concernées aient donné leur consentement par écrit en toute connaissance de cause et à appliquer de stricts critères de qualité en matière d'analyse, de vérification et de préservation des éléments de preuves. En outre, il (elle) veillerait à ce que les interactions avec les victimes soient respectueuses et à ce que celles-ci soient régulièrement informées de l'évolution de leur dossier. En concertation avec l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage, il (elle) élaborerait des plans de protection des victimes et répertierait des services d'aiguillage efficaces. Il (elle) coordonnerait la rédaction d'analyses internes venant étayer les programmes de l'Institution indépendante et les informations communiquées au public et superviserait le traitement, le stockage et la conservation en bonne et due forme des informations et des données conformément aux méthodes,

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				procédures et outils de l'Institution indépendante. Ses tâches consisteraient notamment à organiser des missions sur les sites où ont eu lieu des violations et à s'entretenir directement avec les familles touchées et d'autres victimes en République arabe syrienne.
	1	P-4	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision directe du (de la) Chef de Section, le (la) spécialiste des droits humains, assurant les fonctions de chef d'équipe, gérerait les activités courantes de l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage au sein de l'Institution indépendante. Il (elle) collaborerait avec d'autres chefs d'équipe pour apporter une aide complète aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, notamment en les aiguillant vers des acteurs syriens ou internationaux compétents dans certains grands domaines d'activité et en leur fournissant des services directs. En tant que chef d'équipe, il (elle) mettrait en place un réseau et des protocoles d'aiguillage, en tenant compte des questions de genre et selon une approche centrée sur les victimes et les survivants. Il (elle) collaborerait étroitement avec l'équipe chargée de la prise en charge et de l'enregistrement afin d'élaborer et de superviser les mesures de protection des victimes et des témoins, en veillant à ce que les différents services d'aiguillage soient bien communiqués aux familles, aux survivants et aux autres personnes concernées. En coordination avec les juristes et les partenaires extérieurs, il (elle) élaborerait des stratégies juridiques et des stratégies en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, notamment en délivrant des attestations d'absence et en informant les personnes intéressées sur les moyens de résister aux tentatives d'extorsion dans le cadre de la recherche d'êtres chers. Il (elle) serait responsable de la rédaction d'analyses internes venant étayer les programmes de l'Institution indépendante et les informations communiquées au public et superviserait le traitement, le stockage et la conservation des informations et des données conformément aux méthodes, procédures et outils de l'Institution indépendante. Ses tâches consisteraient notamment à organiser des missions dans des régions où le nombre de victimes est important – et à y participer –, à s'entretenir directement avec des familles touchées et d'autres victimes en République arabe syrienne, et à intervenir auprès des prestataires de services pour qu'ils accordent la priorité aux besoins des familles de personnes disparues et qu'ils adaptent leurs services à ces besoins.
	1	P-3	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision directe du (de la) spécialiste des droits humains (P-4) au sein de l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage, le (la) spécialiste des droits humains (P-3) jouerait un rôle essentiel en faveur du dialogue avec les organisations de la société civile syrienne, y compris les associations de familles et de femmes. Sa principale tâche consisterait à établir des relations de confiance, à informer ces groupes de l'évolution des programmes de l'Institution indépendante et à recueillir leurs avis. Le (la) titulaire travaillerait en étroite collaboration avec le (la) spécialiste de l'information pour veiller à ce que la communication avec

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				les familles, les autres victimes, la société civile et le grand public et les activités menées auprès d'eux soient solides, efficaces et culturellement adaptées. En tant que personne référente, le (la) titulaire serait chargé(e) de la plateforme d'ONG consacrée aux échanges bilatéraux entre la société civile et l'Institution indépendante et apporterait son concours à l'organisation d'autres activités participatives, telles que des groupes de travail thématiques, selon les besoins. Il (elle) collaborerait avec les membres du Conseil consultatif, le (la) défenseur(euse) des victimes et tous les programmes de l'Institution indépendante pour veiller à ce que les programmes soient centrés sur les victimes et les survivants. Il (elle) organiserait des missions dans des régions où les populations de victimes sont importantes et participerait à de telles missions, et s'entretiendrait à intervalles réguliers directement avec les familles et d'autres victimes dont les proches ont disparu en République arabe syrienne. Il (elle) contribuerait à l'analyse interne venant étayer les programmes de l'Institution indépendante et les informations communiquées au public et serait chargé(e) d'assurer le traitement, le stockage et la conservation des informations et des données conformément aux méthodes, procédures et outils de l'Institution indépendante.
	1	P-3	Spécialiste des droits humains	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (P-4) au sein de l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage, le (la) spécialiste des droits humains (P-3) serait chargé de mettre en place, de développer et d'entretenir un solide réseau d'aiguillage vers des prestataires de services à même de répondre aux besoins des victimes, des survivants et des membres de leur famille dans divers domaines, tels que l'aide juridique, la santé mentale et le soutien psychosocial, les moyens de subsistance, l'éducation et la santé. Ce réseau se concentrerait sur les pays où le nombre de victimes est élevé, et le (la) titulaire veillerait à l'efficacité des processus d'aiguillage. Le (la) titulaire ferait régulièrement les enquêtes qui s'imposent pour évaluer la qualité et la capacité des prestataires de services et tenir à jour les informations dans la base de données des services d'aiguillage. Il (elle) collaborerait étroitement avec les juristes et les partenaires extérieurs pour élaborer et mettre à exécution des stratégies d'aide juridique et d'appui en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il s'agirait notamment de fournir des attestations d'absence et de donner aux personnes intéressées des informations sur les moyens de résister aux tentatives d'extorsion dans le cadre de la recherche d'êtres chers. Le (la) titulaire interviendrait auprès des prestataires de services et des donateurs pour que leurs services soient offerts en priorité aux familles de personnes disparues. En étroite collaboration avec l'équipe chargée de la prise en charge et de l'enregistrement, il (elle) apporterait son concours aux plans de protection des victimes et des témoins, en veillant à bien faire connaître les services d'aiguillage disponibles. Il (elle) organiserait des missions dans des régions où les populations de victimes sont importantes et participerait à de telles missions, et s'entretiendrait directement avec les familles et d'autres victimes en

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
				République arabe syrienne pour leur apporter une aide. En outre, il (elle) apporterait son concours aux analyses internes venant étayer les programmes de l'Institution indépendante et les informations communiquées au public et veillerait au traitement, au stockage et à la conservation en bonne et due forme des informations et des données conformément aux méthodes, procédures et outils de l'Institution indépendante.
	1	P-3	Traducteur(trice)/ Interprète	Sous la supervision directe du (de la) Chef de section, le (la) traducteur(trice)/interprète serait responsable de la gestion des services d'appui linguistique et de la traduction et de l'interprétation de l'arabe vers l'anglais et vice versa. Seraient notamment concernés les documents officiels, les rapports, les séances d'information, les réunions et les entretiens, qui devraient être disponibles en anglais et en arabe, suivant une approche centrée sur les victimes et les survivants, conformément au mandat de l'Institution indépendante. Dans le cadre de ses fonctions, le (la) titulaire apporterait son concours à la participation et à la représentation effectives des victimes, des survivants et des familles des personnes disparues en République arabe syrienne dans le fonctionnement et les travaux de l'Institution indépendante.
	1	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (P-4) au sein de l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage, le (la) spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2) prendrait une part active dans la mise en place et le maintien d'un solide réseau de prestataires de services pour les victimes, les survivants et les membres de leur famille dans des domaines tels que l'aide juridique, la santé mentale et le soutien psychosocial et l'éducation, en particulier dans les régions où les victimes sont nombreuses. Il (elle) gérerait le processus d'aiguillage, évaluerait en permanence la qualité des prestataires de services et mettrait à jour la base de données sur les services d'aiguillage. Ce rôle consisterait notamment à intervenir pour faire en sorte que la priorité soit accordée aux familles des personnes disparues et à contribuer aux stratégies relatives à l'aide juridique et à la santé mentale et au soutien psychosocial, y compris en donnant aux personnes intéressées des informations sur les moyens de résister aux tentatives d'extorsion dans leurs efforts de recherche. En étroite collaboration avec l'équipe chargée de la prise en charge et de l'enregistrement, le (la) titulaire contribuerait à appliquer des mesures de protection pour les victimes et les témoins et à proposer des services d'aiguillage efficaces. En outre, il (elle) interviendrait directement auprès des familles et des victimes dans les régions où le nombre de victimes est important, en leur apportant un soutien essentiel. Il (elle) contribuerait à l'analyse et aux rapports internes de l'Institution indépendante, en veillant à ce que les informations soient traitées et les données conservées comme il se doit, conformément aux méthodes et aux normes de l'Institution indépendante.

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Sous la supervision du (de la) spécialiste des droits humains (P-4) au sein de l'équipe chargée de l'accompagnement et de l'aiguillage, le (la) spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2) apporterait une contribution essentielle à l'établissement et au maintien de relations avec les organisations de la société civile syrienne, notamment les associations de familles et les groupes de femmes. Il (elle) serait responsable de la communication externe et serait chargé(e) à ce titre d'informer sur les travaux de l'Institution indépendante et de recueillir les commentaires. En collaboration avec le (la) spécialiste de l'information, il (elle) contribuerait à exécuter des stratégies d'information et de communication qui soient respectueuses des spécificités culturelles et permettent de se faire entendre des familles, des victimes et du grand public. Il s'agirait également de soutenir la plateforme d'ONG consacrée aux échanges bilatéraux entre la société civile et l'Institution indépendante et de contribuer à diverses activités visant à favoriser la participation. Le (la) titulaire coopérerait activement avec le conseil consultatif, le (la) défenseur(euse) des victimes et tous les programmes de l'Institution indépendante pour veiller à ce que les programmes soient centrés sur les victimes et les survivants. Il (elle) participerait à des missions dans des régions à forte concentration de victimes et s'engagerait directement auprès des familles et des personnes touchées, en leur apportant un soutien essentiel et en veillant à ce que leur voix soit entendue dans les programmes et les rapports de l'Institution indépendante. Ses tâches consisteraient notamment à assurer le traitement, le stockage et la conservation en bonne et due forme des informations et des données, conformément aux méthodes et aux normes de l'Institution indépendante.
Section des services administratifs	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Sous la supervision du (de la) Chef adjoint(e), le (la) fonctionnaire d'administration serait chargé(e) de gérer les aspects administratifs de l'Institution indépendante, y compris les ressources humaines et les aspects financiers. Il (elle) aiderait le personnel d'encadrement à déterminer les ressources nécessaires aux fins des propositions budgétaires, examinerait les versions définitives des projets de budget-programme et des rapports sur l'exécution du budget, et suivrait l'exécution du budget, en déterminant et en recommandant toutes réaffectations de fonds nécessaires. Il (elle) superviserait toutes les tâches budgétaires et financières de la Section, coordonnerait les activités de recrutement (y compris les placements, les révisions du classement des emplois et les promotions), tiendrait à jour les dossiers d'avis de vacance, suivrait l'état d'avancement des avis de vacance et prendrait en charge d'autres questions administratives en fonction des besoins.

<i>Section/Bureau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Justification, dont résumé des fonctions</i>
	1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Sous la supervision du (de la) fonctionnaire d'administration, le (la) fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) centraliserait les activités d'achat et de logistique de la Section. En outre, il (elle) aiderait le (la) fonctionnaire d'administration à s'acquitter de diverses tâches administratives pour la Section, selon les besoins.
	1	G(1 ^{re} C)	Assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines	Sous la supervision du (de la) fonctionnaire d'administration, l'assistant(e) principal(e) chargé(e) des ressources humaines fournirait une assistance dans tous les aspects des ressources humaines. Il (elle) participerait aux activités de recrutement, y compris les placements et les révisions du classement des emplois, coordonnerait les contributions des assistants administratifs des autres sections en ce qui concerne le recrutement, examinerait les projets de rapports de groupes et d'autres documents, assurerait la liaison avec l'administration centrale et les services exécutifs, tiendrait à jour les dossiers d'avis de vacance et suivrait leur état d'avancement, coordonnerait les formalités afférentes à l'entrée en fonctions et à la cessation de service des fonctionnaires et des stagiaires, donnerait des conseils sur les avantages du personnel, la formation, l'évaluation et la notation et les questions connexes et fournirait des informations aux fonctionnaires sur les conditions d'emploi, y compris les traitements et indemnités, le classement des postes et les privilèges et immunités.
Total (chapitre 24)	28			

Abréviations : G(1^{re}C) = Agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = Agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).